

RÈGLEMENTS RÉGIONAUX



Règlements Sportifs

Règlement du Challenge Régional des Jeunes

Règlements Sportifs

RÈGLES GÉNÉRALES	3
CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES MASCULIN.....	5
CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES FÉMININ	11
CRITERIUM FÉDÉRAL.....	14
TITRES INDIVIDUELS.....	18
FINALES PAR CLASSEMENT	21
COUPE DE FRANCE DES CLUBS.....	22
TITRES VÉTÉRANS	23
COUPE VÉTÉRANS.....	24
TOURNOIS.....	25
CHALLENGE RÉGIONAL DES JEUNES.....	26

ANNUAIRE RESPONSABLES SPORTIFS

Président de la Commission Sportive Régionale

Responsable du Critérium Fédéral et des Titres individuels

Florian MELLET 06.34.20.13.38 mellet.florian@gmail.com

Responsable du Pôle Championnat par équipes et des finales/classement

Laurent POUGET 06.15.06.56.06 la.pouget@wanadoo.fr

Responsable du Championnat par équipes féminin

Alexandra TEYSSIE 06.47.97.27.15 alexandra.teyssie@gmail.com

Responsable de la Coupe de France des clubs et de l'homologation des tournois

Olivier CAUBET 06.73.11.44.69 cuticom31@gmail.com

Responsable du Challenge régional des jeunes

Paul MARTINEZ 06.73.40.18.51 paul.martinez@lmptt.fr

Responsable des compétitions vétérans

Jean-Claude DUCROS 06.82.19.27.83 jean-claude.ducros@sfr.fr

RÈGLES GÉNÉRALES

1. Règle générale.....	4
2. Licence	4
3. Défaut de licence.....	4
4. Surclassement pour les jeunes	4
5. Contrôle de raquette	4
6. Absence non excusée.....	4

1. Règle générale

Sauf indications contraires, précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les **Règlements Fédéraux, édition 2016**, s'appliquent à toutes les compétitions régionales.

2. Absence non excusée

Lorsqu'un joueur, qualifié pour une compétition individuelle officielle au niveau régional, n'y participe pas sans avoir signalé son forfait dans les délais impartis, il se verra infliger une pénalité financière de **10 €**, à moins qu'il n'ait une raison valable dûment justifiée.

De même, en dehors du « championnat par équipes régional », (coupe vétérans, Coupe Bernard Jeu...) lorsqu'une équipe inscrite ou qualifiée ne participe pas sans que son club ait signalé son forfait dans les délais impartis, le club se verra infliger une pénalité financière de **18 €**.

3. Conditions de jeu

Les conditions de jeu sont celles prévues par les Règlements Fédéraux. Cependant, les conditions de température n'étant pas précisées, il est décidé que l'organisateur en charge d'une compétition régionale doit faire en sorte que la température de la salle reste au moins égale à 15 degrés durant toute la compétition.

Pour les compétitions par équipes, une température légèrement inférieure pourra être tolérée. Toutefois, il est demandé au juge-arbitre et aux capitaines des équipes de ne pas faire jouer si, à l'heure prévue pour le début de la rencontre, la température est inférieure à 10 degrés.

Un rapport circonstancié sera alors adressé à la C.S.R. qui pourra décider, soit de la perte de la rencontre par l'équipe recevant, soit du report de la rencontre dans un lieu et à une date qu'elle fixera.

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES MASCULIN

1. Nombre de divisions.....	6
2. Conditions de participation	6
3. Règles spécifiques de participation en PN	6
4. Participation des féminines	6
5. Formule de compétition	6
6. Nombre d'équipes d'un même club par poule.....	6
7. Equipe incomplète.....	6
8. Ouverture de la salle	6
9. Décompte des points-parties	6
10. Dates et heures des compétitions	7
11. Matériel	7
12. Juge arbitrage.....	7
13. Forfait	7
14. Transmission des résultats.....	8
15. Réclamation	8
16. Montées et descentes.....	8
17. Titres et barrages.....	8
18. Désistement avant la 1 ^{ère} journée de championnat de la saison	8
19. Sanctions.....	9

1. Nombre de divisions

Le championnat par équipes régional masculin comporte **cinq** divisions dénommées : Pré-nationale (PN) **commune avec le Languedoc-Roussillon**, Régionale 1 (R1), Régionale 2 (R2), Régionale 3 (R3) **et Régionale 4 (R4)**.

2. Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat par équipes messieurs en PN, les associations doivent :

- a) Disposer, pour chaque équipe engagée, d'un juge-arbitre par équipe (JA1) pouvant officier au moins sept fois par saison et licencié au titre de l'association.
- b) Disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat régional et un championnat départemental, corporatif et loisir exclus.
- c) Disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes de la Ligue ou de leur département.
- d) Posséder un effectif permettant de respecter les règles de classement minimum de la division

Il n'y a pas de conditions de participation pour les divisions inférieures.

3. Règles spécifiques de participation en PN

Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à **1200 points (classés 12 minimum)** lors de l'un des deux classements officiels pour la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

Lorsqu'une équipe de R1 accède à la PN à l'issue de la 1^{ère} phase, les joueurs ayant disputé au moins 3 rencontres avec cette équipe au cours de la 1^{ère} phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la 2^{ème} phase même s'ils ne sont pas classés 12.

Les cas non prévus dans les articles concernés seront arbitrés par la CSR.

4. Participation des féminines

Les féminines ne sont pas autorisées à participer au championnat par équipes masculin en PN. Elles peuvent cependant participer dans les divisions inférieures.

Ces joueuses peuvent participer au titre d'une même journée dans le championnat masculin et dans le championnat féminin sans être pénalisées.

5. Formule de compétition

- a) Le championnat se déroule en deux phases pour les **cinq** divisions.
- b) Dans toutes les divisions, pour chaque phase, les rencontres seront disputées par poule de huit équipes : **deux poules** en PN, deux poules en R1, quatre poules en R2 et **quatre poules** en R3 **et cinq poules** de R4.
En PN, les deux poules seront réparties équitablement. Lors de la transition, chaque poule sera constituée de quatre équipes de MP et quatre équipes LR. Lors de la seconde phase, si la division comprend par exemple dix équipes de LR et six équipes de MP, il sera fait en sorte de respecter le serpent tout en mettant cinq équipes de LR et trois équipes de MP par poule.
- c) **Le joueur le mieux classé aux points de chaque équipe doit être placé en position A ou Y.**
- d) Dans les **cinq** divisions toutes les parties sont jouées. Par contre, en R1, R2, R3 **et R4**, lors de la journée des titres, les rencontres sont jouées avec arrêt au score acquis.

6. Nombre d'équipes d'un même club par poule

Une seule équipe d'un même club est autorisée dans chaque poule, et ce dans toutes les divisions régionales.

7. Equipe incomplète

Dans toutes les divisions, les équipes doivent être complètes.

8. Ouverture de la salle

En PN, la salle dans laquelle se déroule la compétition doit être ouverte une heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Dans les autres divisions, la salle doit être ouverte trente minutes au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

9. Décompte des points-parties

Dans toutes les divisions messieurs, il est attribué 1 point pour chaque partie gagnée et 0 point pour chaque partie perdue.

Dans toutes les divisions, pour chaque refus de jeu, le juge-arbitre doit en noter les raisons.

10. Dates et heures des compétitions

- a) En PN, le jour et l'heure officiels des rencontres sont le samedi à 16h.
- b) En R1, le jour et l'heure officiels des rencontres sont le samedi à 16h30.
- c) En R2, R3 **et R4**, les équipes peuvent choisir le jour et l'heure auxquels elles souhaitent recevoir. Ce choix doit être communiqué à la Commission Sportive au plus tard **le 6 juillet** pour la première phase et **le 18 décembre** pour la deuxième phase. Il ne peut porter que sur : samedi 15h30, 16h00, 16h30, 17h00, 17h30, 18h00, 18h30 et dimanche 14h30. A défaut de choix formulé par les équipes, les rencontres débuteront **le samedi à 16h30**.
- d) Dans des cas particuliers, des dérogations aux horaires fixés aux paragraphes précédents pourront être données par la C.S.R.
- e) Les rencontres pourront être reportées jusqu'au dimanche **14h30** qui suit la date officielle de la rencontre. Toutefois, le secrétariat de la Ligue devra avoir reçu l'accord des deux équipes au plus tard **cinq jours** avant la date officielle et chaque association devra avoir reçu en retour l'accord de la CSR.
De même, les rencontres pourront être avancées, mais ici encore, le secrétariat de la Ligue devra avoir reçu l'accord des deux équipes au plus tard **cinq jours** avant la date souhaitée et chaque association devra avoir reçu en retour l'accord de la C.S.R.
Les reports au-delà du dimanche suivant la date officielle ne pourront être accordés par la CSR que dans des cas très exceptionnels.
Aucune rencontre ne fera l'accord d'un avancement ou changement d'horaires lors de la dernière journée de chaque phase.

11. Matériel

Les rencontres doivent se disputer avec des balles **agrées en plastique** et sur des tables homologuées par la FFTT. Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, d'une même couleur et de même référence. Celles-ci sont fournies par **l'association qui reçoit**. Elle doit en prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre. **Il appartient aux deux équipes de posséder une tenue compatible avec la couleur des balles.**

12. Juge arbitrage

- a) En PN, les rencontres sont juge-arbitrées par un JA1 neutre désigné indirectement par la CRA (celle-ci désigne le club qui, à son tour, choisit son JA1 qui n'est pas nécessairement licencié dans son association).
- b) **De la R1 à la R4, la responsabilité du juge-arbitrage est confiée au club recevant.**
En R1, les rencontres doivent être juge-arbitrées par un JA1, non joueur sur toute la durée de la rencontre juge-arbitrée.
En R2, R3 **et R4**, les rencontres sont juge-arbitrées par un JA1, joueur ou non de l'équipe.
- c) Chaque club engagé en PN **ou en R1** sera tenu d'assurer le juge-arbitrage de sept rencontres maximum de PN **ou de R1**, et ceci par saison et par équipe du club évoluant à ce niveau.
- d) Le remboursement du déplacement est à la charge de la Ligue à 0,20 € le km et la prestation est à la charge du club recevant (**20 €**). Les donations avec déduction fiscale des frais de déplacement sont possibles. La distance retenue sera le plus court trajet entre le siège du club désigné par la CRA pour effectuer le JA/lieu de rencontre et le domicile du JA/lieu de rencontre.
- e) Une entente sera considérée comme un seul club et n'aura qu'un JA à effectuer.
- f) Dans toutes les divisions, à défaut d'un juge-arbitre **diplômé**, le juge-arbitrage doit être proposé dans l'ordre :
- à un licencié joueur ou non de l'équipe visiteuse.
- en dernier recours le rôle de juge-arbitre sera tenu **obligatoirement** par un licencié (joueur ou non de l'équipe) du club recevant.
- f) Un juge-arbitre peut officier au maximum sur deux rencontres de PN, R1, R2, R3 ou R4 se déroulant dans la même salle ou pour une rencontre de niveau national et une rencontre de niveau régional.

13. Forfait

Lorsqu'une équipe demande le forfait de l'équipe adverse, le club doit envoyer une feuille de rencontre avec la composition de son équipe et indiquer pour l'équipe dont il demande le forfait « équipe non présentée ». Il indique au verso de la feuille si l'équipe l'a prévenu de sa non-participation. Si l'équipe n'a pas prévenu, il indique au verso de la feuille l'heure à laquelle il demande le forfait, il pourra aussi être bon d'indiquer les noms de personnes extérieures à son association qui pourraient témoigner de l'absence de l'équipe.

14. Transmission des résultats

- a) Les résultats doivent être communiqués **au plus tard** le dimanche soir par un responsable du club de l'équipe recevant en utilisant **de préférence** le site de la FFTT ~~mais l'on pourra aussi utiliser le fax, le courrier électronique ou le répondeur téléphonique de la Ligue.~~
- b) Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre sous SPID via GIRPE ou l'espace mon club avant le lundi 12h.
- c) La feuille de rencontre est établie en trois exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :
 - le feuillet jaune au juge-arbitre (si utilisation de GIRPE, la feuille peut être blanche) ;
 - un feuillet à chacun des capitaines.Le premier feuillet de la feuille de rencontre doit être envoyé au secrétariat de la ligue :
 - en cas d'absence d'une des deux équipes ;
 - en cas de match nul ;
 - en cas de présence d'un rapport du juge-arbitre.Dans le cas où le juge-arbitre rédige un rapport, il doit l'envoyer à la Commission Sportive Régionale, soit par mail soit par envoi postal.
- d) Dans le cas de forfait, l'équipe qui aurait dû recevoir doit communiquer le forfait avant le dimanche soir à la Ligue.

15. Réclamation

Le montant de la caution à joindre à toute réclamation s'élève à 15 € (voir procédure art. II.121 des Règlements Sportifs Fédéraux).

16. Montées et descentes.

- a) A l'issue de chaque phase, **les deux premiers** de PN, les deux premiers de poule de R1, les quatre premiers de poule de R2, les **quatre** premiers de poule de R3 **et les cinq premiers de poule de R4** accèdent respectivement à la N3, à la PN, à la R1, à la R2 **et à la R3**.
- b) Les descentes dans chaque division sont fonction des descentes de la division de l'échelon supérieur. **Dans tous les cas, les derniers de chaque poule descendent dans la division inférieure.**
- c) **Repêchage en régionale** : Lorsqu'une place, à l'issue d'une phase, devient vacante respectivement en PN, R1, R2 **ou R3** par suite d'une non accession, cette place est attribuée en priorité à un deuxième d'une poule de R1 **(de la ligue concernée)**, R2, R3 **ou R4** en appliquant l'article II.109 des Règlements Sportifs Fédéraux. Dans tous les autres cas, cette place est attribuée en priorité au 1^{er} descendant en appliquant l'article II.109.
- d) En **R4**, il est prévu, en fin de chaque phase, neuf montées, une par comité départemental et une montée supplémentaire pour le comité de la Haute-Garonne.
- e) Si, à l'issue d'une phase, une équipe classée première de la plus haute division d'un département de Midi-Pyrénées ne peut accéder ou refuse la montée en **R4**, cette montée sera proposée à l'équipe classée seconde dans ce département. Pour la Haute-Garonne priorité au meilleur deuxième en appliquant l'article II.109. Si besoin est, des équipes supplémentaires seront maintenues en **R4**.
- f) **Application de l'article II.109 au niveau régional** : le départage se fera à partir de toutes leurs rencontres d'une même phase suivant la procédure décrite ci-après :
 - 1) en faisant le quotient des points rencontre par le nombre de rencontres
 - 2) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points parties gagnés par les points- parties perdus
 - 3) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues
 - 4) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans les mêmes rencontres
 - 5) si l'égalité persiste, la commission sportive compétente effectue un tirage au sort.Aucune rencontre entre les équipes concernées par une égalité n'aura lieu.

17. Titres et barrages

- a) **Des titres seront disputés en fin de saison entre les premiers de la deuxième phase de chaque poule dans toutes les divisions. En R4, un 1/4 de finale aura lieu le samedi précédant la journée des titres. Ce 1/4 de finale opposera 2 premiers de poule tirés au sort sous le contrôle de la CSR.**
- b) Il n'est pas prévu de barrages dans aucune division. Les équipes classées au même rang dans des poules différentes seront départagées afin de désigner celles qui devront descendre suivant l'article II.109 (cf. article 15.f.).

18. Désistement avant la 1^{ère} journée de championnat de la saison

Dans le cas où une équipe ayant confirmé sa participation dans une division régionale souhaite se retirer avant la 1^{ère} journée de championnat, l'association sera sanctionnée et :

- a) Si ce retrait intervient plus de 14 jours avant la 1^{ère} journée de championnat, la place laissée vacante de ce fait est proposée à une autre équipe.

- b) Si ce retrait intervient moins de 15 jours avant la 1^{ère} journée de championnat, l'équipe est retirée du championnat sans être remplacée, la poule restant incomplète.
- c) Tout désistement d'une équipe après la date prévue pour la 1^{ère} journée de la 1^{ère} phase et donc, entre la 1^{ère} et la 2^{ème} phase est un forfait général.

19. Sanctions

- a) Désistement avant la 1^{ère} journée de championnat de la saison
Le montant de l'engagement est retenu et la caution est confisquée.
- b) Condition de participation
La non mise à disposition d'un JA licencié du club pouvant juge-arbitrer au moins 7 fois dans la saison avant la 1^{ère} journée de championnat entraîne une pénalité financière forfaitaire de 500 €.

Le non-respect des autres conditions de participation (art. 2 alinéa b et c) pour la PN-~~et la R1~~ entraîne la relégation de l'équipe, à la fin de la saison, dans la plus haute division n'exigeant pas cette condition.
- c) Ouverture de la salle
Si la salle où doit se dérouler une rencontre n'est pas ouverte par l'association recevant au moins **une heure avant l'heure prévue pour le début de la rencontre en PN et trente minutes dans les autres divisions**, l'association recevant se verra infliger une pénalité financière de 50 €.
- d) Retard
Sauf motif reconnu valable par la CSR, toute équipe non présente à l'heure prévue pour le début de la rencontre sera sanctionnée par une pénalité financière de 50 €.

Toute équipe qui se déplace, et n'ayant pas prévenu de son retard au moins 30 minutes avant le début de la rencontre, quel que soit le motif du retard, sera sanctionnée par une pénalité financière de 50 €.

Si la rencontre a pu se dérouler, il n'y aura pas de sanction sportive.
- e) Formation d'équipe non conforme (plus de mutés, étrangers ou féminines qu'autorisés) ou présence de joueurs non qualifiés (brûlés, féminines en PN, joueur de moins de 1200 points en PN, poussins, plus de joueurs lors de la 2^{ème} journée ayant participé dans une équipe de n° inférieur la 1^{ère} journée.)
La rencontre sera perdue avec pénalité (points rencontre 3/0) points parties 14/0.
- f) Equipe incomplète
Si une équipe se présente incomplète, la rencontre sera perdue par pénalité par l'équipe incomplète (points rencontre 3/0, points parties 14/0).
- g) Joueur ne disputant aucune de ses parties
Sauf s'il s'est blessé à l'échauffement et peut fournir par la suite un certificat médical, tout joueur sera considéré comme n'étant pas porté sur la feuille de rencontre et l'équipe sera de facto considérée comme incomplète avec toutes les conséquences que cela entraîne.
- h) Joueur ne disputant pas la totalité de ces parties mais au moins une
Les parties non jouées sont perdues et s'il ne peut fournir un certificat médical, il perdra pour la première d'entre elles, les points classement qu'il aurait perdus s'il avait joué.
- i) Transmission des résultats
La transmission hors délai des résultats (au plus tard le dimanche soir) sera sanctionnée par une pénalité financière pour l'équipe recevant de 8 €.

La saisie hors délai de la feuille de rencontre sera sanctionnée par une pénalité financière de 10 € pour l'équipe recevant.

L'envoi hors délai de la feuille de rencontre, lorsque cela est nécessaire, sera sanctionné par une pénalité financière de 10 €.
- j) Juge arbitrage des rencontres
 1. Dans le cas où le juge-arbitre d'une association désigné par la CRA pour officier en PN ~~ou en R1~~ n'aurait pas assuré sa prestation, l'association se verra infliger une pénalité financière de **40 €** pour la première infraction de la saison, **75 €** pour la seconde et **150 €** pour les suivantes.
 2. Dans le cas où une rencontre de R1, R2, R3 ou R4 n'est pas juge-arbitrée par un JA1, l'association se verra infliger une pénalité financière de **20 €**.
 3. Dans le cas où un juge-arbitre officie pour plus de deux rencontres, l'association se verra infliger une pénalité financière de 20 € pour chaque rencontre supplémentaire.

- k) Falsification d'une feuille de rencontre
En cas de falsification d'une feuille de rencontre, l'Instance de Discipline sera saisie.
- l) Tenue non conforme
Si un joueur ne se présente pas à la table dans une tenue conforme pour une rencontre de PN ou R1 (masculine et féminine), il lui sera infligé une pénalité financière de 8 €.
- m) Salle et matériel non conforme
Dans le cas de salles, matériels ou conditions de jeu non conformes et après enquête, des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la rencontre ~~sans pénalité~~ pourront être prononcées **par la CSR**.

Correspondance des journées Championnats par équipes 2016-2017

N° journée sous SPID	Pro A et Pro B Messieurs	Pro A et Pro B Dames	Nationales Messieurs	Nationales Dames	Régionales Messieurs	Régionales Dames	Journée feuille rencontre
1	06/09/2016	06/09/2016	17/09/2016	17/09/2016	17/09/2016	13/11/16 - 1ère renc.	1 phase 1
2	09/09/2016	09/09/2016	01/10/2016	01/10/2016	01/10/2016	13/11/16 - 2ème renc.	2 phase 1
3	20/09/2016	20/09/2016	15/10/2016	15/10/2016	15/10/2016	13/11/16 - 3ème renc.	3 phase 1
4	Exempt	Exempt	05/11/2016	05/11/2016	05/11/2016	13/11/16 - 4ème renc.	4 phase 1
5	07/11/2016	07/11/2016	19/11/2016	19/11/2016	19/11/2016		5 phase 1
6	14/11/2016	14/11/2016	03/12/2016	03/12/2016	03/12/2016		6 phase 1
7	29/11/2016	29/11/2016	Exempt	Exempt	Exempt	Exempt	
8	06/12/2016	06/12/2016	10/12/2016	10/12/2016	10/12/2016		7 phase 1
9	20/12/2016		Exempt		Exempt		
10							

Remise à zéro du brûlage

13	Exempt	Exempt	14/01/2017	14/01/2017	14/01/2017	05/03/17 - 1ère renc.	1 phase 2
14	Exempt	Exempt	21/01/2017	21/01/2017	21/01/2017	05/03/17 - 2ème renc.	2 phase 2
15	31/01/2017	31/01/2017	11/02/2017	11/02/2017	18/02/2017	05/03/17 - 3ème renc.	3 phase 2
16	07/02/2017	07/02/2017	25/02/2017	25/02/2017	25/02/2017	05/03/17 - 4ème renc.	4 phase 2
17	Exempt	Exempt	11/03/2017	11/03/2017	11/03/2017		5 phase 2
18	13/03/2017	13/03/2017	25/03/2017	25/03/2017	25/03/2017		6 phase 2
19	28/03/2017	28/03/2017	Exempt	Exempt	Exempt	Exempt	
20	04/04/2017	Exempt	08/04/2017	08/04/2017	22/04/2017		7 phase 2
21	14/04/2017	14/04/2017	titres 1ère rencontre	titres 1ère rencontre	titres 1 (1/4 fin.) - 20/05/17		
22	02/05/2017	02/05/2017	titres 2ème rencontre	titres 2ème rencontre	titres 2 (1/2 fin.) - 21/05/17		
23	09/05/2017	16/05/2017	titres 3ème rencontre	titres 3ème rencontre	titres 3 (fin.) - 21/05/17		
24	16/05/2017	Exempt	titres 4ème rencontre	titres 4ème rencontre			
25	06/06/2017		Exempt		Exempt		

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES FÉMININ

1. Nombre de divisions.....	12
2. Conditions de participation	12
3. Formule de compétition	12
4. Nombre d'équipes d'un même club par division	12
5. Equipe incomplète.....	12
6. Tenue.....	12
7. Forfait	13
8. Montées et descentes	13
9. Brûlage.....	13
10. Entente.....	13

1. Nombre de divisions

Le championnat par équipes régional féminin comporte deux divisions dénommées R1 et R2.

2. Conditions de participation

Peuvent participer toutes les féminines de Midi-Pyrénées ayant une licence traditionnelle avec le module départemental, régional ou national.

3. Formule de compétition

- a) Le championnat se déroule en deux phases. Chaque phase se déroulant sur une journée.
- b) Les dates retenues pour la saison 2016/2017 sont le 13 novembre (limite d'inscription : 2 novembre) et le 5 mars (limite d'inscription : 22 février). Les feuilles d'engagement seront transmises quatre semaines avant chaque journée.
- c) La R1 est constituée d'équipes de 4 joueuses et la R2 d'équipes de 3 joueuses.
- d) Afin de constituer les divisions, il est demandé au club de donner la liste des joueuses qu'il compte faire participer dans chacune des équipes engagées. Si seulement 3 noms figurent pour une équipe elle sera mise directement en R2. ~~Ne mettez pas plus de 4 noms pour une équipe.~~ Les équipes sont placées dans les divisions en fonction de leur total points équipe. Les meilleures formations composeront la R1 (en respectant le point 4). Toutefois, les reléguées de nationale seront d'office placées en R1.
- e) La R1 est composée d'une poule de 4 équipes. Chaque équipe est composée de quatre joueuses réparties en deux groupes de deux, intitulés groupe A et groupe B.
Les quatre joueuses d'une équipe sont désignées par A, B dans le groupe A et par C, D dans le groupe B.
Les quatre joueuses de l'équipe adverse sont désignées par W, X dans le groupe A et par Y, Z dans le groupe B.
La rencontre se dispute sur deux tables.
La meilleure classée de chaque équipe doit être placée dans le groupe A et la moins bien classée doit figurer dans le groupe B.
L'ordre des parties est : **AW - CY - BX - DZ - double 1** (AB contre WX) - **double 2** (CD contre YZ) - **AX - CZ - BW - DY**.
- f) En R2, les équipes seront réparties soit en poules, soit en tableau à élimination directe avec classement intégral, selon le nombre d'équipes engagées. ~~La CSR se réunira au lendemain de chaque limite d'inscription afin de finaliser la composition de chaque division. Le déroulement de chaque journée sera alors envoyé à tous les clubs participants à la compétition.~~ La CSR communiquera avant chaque journée le déroulement de la compétition.
Les rencontres se disputeront suivant la formule équipe de trois joueuses en un groupe unique.
Les trois joueuses d'une équipe sont désignées par A, B, C. Les trois joueuses de l'équipe adverse sont désignées par X, Y, Z. L'ordre des parties est : **AX - BY - CZ - BX - double - AZ - CY - BZ - CX - AY**.
- g) Dans les deux divisions, les rencontres sont arrêtées au score acquis de 6 points. En cas d'égalité entre les deux équipes ou plusieurs équipes, il est établi un nouveau classement portant sur les rencontres disputées entre elles.

La CSR se réserve le droit de modifier ponctuellement la formule de compétition en cas d'effectifs insuffisants pour former deux divisions.

4. Nombre d'équipes d'un même club par division

En R1, il n'est accepté que deux équipes d'un même club. Aucune restriction en R2. Dans le cas d'une entente en R1, les deux clubs concernés peuvent inscrire une seconde équipe dans cette même division.

5. Equipe incomplète

Les équipes prévues de R1 qui préviendront huit jours avant la compétition qu'elles ne pourront se présenter qu'à trois joueuses seront inscrites en R2 et seront remplacées en R1 par une équipe de quatre joueuses.

Les équipes qui, le jour de la compétition, se présenteront incomplètes (trois joueuses en R1 ou 2 en R2) seront acceptées mais seront sanctionnée par une pénalité financière de **15 €**. Si une joueuse, bien que mentionnée sur la feuille de rencontre, ne participe à aucune partie de la rencontre, elle sera considérée comme non inscrite et l'équipe déclarée incomplète.

6. Tenue

La tenue de jeu se compose normalement d'une chemisette à manches courtes et d'un short ou d'une jupe, de chaussettes et de chaussures de sport ; d'autres vêtements de sport, dont tout ou partie du survêtement, ne peuvent être portés durant le jeu, **sauf avec l'autorisation expresse du juge-arbitre.**

Sauf en ce qui concerne les manches et col des chemisettes, la couleur dominante des chemisettes, des shorts et des jupes doit être nettement différente de la couleur de la balle qui est utilisée. La joueuse ne portant pas une tenue réglementaire se verra infliger une pénalité financière de **8 €**.

7. Forfait

Pour toute absence prévue et si celle-ci n'est pas signalée au moins 4 jours avant la date de l'épreuve, l'équipe sera considérée forfait et la caution sera alors retenue. Une nouvelle caution devra être reversée si l'équipe veut continuer la saison.

Si une équipe déclare forfait en division R1 elle est rétrogradée en division en R2, si elle se réinscrit.

8. Montées et descentes

- a) L'équipe classée première de la R1 à l'issue de la phase fera un barrage avec les autres équipes premières des autres ligues de la Zone. Sur les quatre équipes, les deux premières accéderont à la N3 de la Zone 3 (*cf. règlement de la Zone*).
- b) L'équipe classée première en R2 accédera pour la phase suivante à la R1 si les conditions le lui permettent (voir point 4).
- c) Les descentes sont fonction du nombre de descente(s) de l'échelon supérieur, et du nombre de montée(s) de l'échelon inférieur et du nombre maximum d'équipes devant participer dans la division.

9. Brûlage

Le brûlage pour les joueuses participant au **championnat par équipe féminin national** prévu dans les règlements sportifs fédéraux article II.109 page 42 s'applique cependant :

- Il n'y aura aucun brûlage entre le championnat masculin et le championnat féminin régional et départemental (une joueuse sera autorisée à participer pour le compte d'une même journée au championnat masculin et féminin régional).
- Une joueuse portée sur la liste fournie lors de l'engagement pour participer dans une équipe ne pourra pas participer dans une équipe de numéro supérieur.
- Une joueuse ayant participé dans une équipe ne pourra pas participer tout au long du tour de la phase dans une équipe de numéro supérieur.

10. Entente

Les ententes entre trois clubs de la région sont autorisées en R2. Par contre, en R1, seules les ententes entre deux clubs sont permises.

Des ententes seront autorisées à mi-saison lorsqu'elles seront à l'origine d'une nouvelle équipe. **Après étude de la situation, la CSR pourra autoriser des ententes avec des équipes ayant un numéro supérieur à 1.**

CRITERIUM FÉDÉRAL

1. Participation.....	15
2. Forfait lors d'un tour régional	15
3. Organisation sportive	15
4. Déroulement de la compétition	16

1. Participation

- a) Pour participer au critérium (tous niveaux), les joueurs et joueuses doivent s'inscrire auprès du secrétariat de la Ligue en envoyant une copie à leur comité départemental.
- b) Pour pouvoir prétendre jouer au niveau régional, les inscriptions doivent être reçues avant le **20 septembre** (limite au 10 septembre pour pouvoir éventuellement prétendre jouer au niveau national pour les joueurs et joueuses qui participent pour la première fois ou qui reprennent leur activité après une saison d'interruption).
- c) Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence :
 - Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre maximum est de :
 - 2 en R1 seniors messieurs (classement minimum 17)
 - 4 en R2 seniors messieurs (classement minimum 14)
 - 3 en R1 jeunes garçons où la CSR jugera du niveauChacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.
 - Les joueurs qui s'engagent 15 jours avant le tour 2, 3 ou 4 pourront être intégrés aux listes régionales selon les modalités suivantes :
 - Une reprise par division et par tour au maximum (classement minimum 17 en R1 et 14 en R2)
 - Chacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

2. Forfait lors d'un tour régional

- a) Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour régional doit en informer, par téléphone, fax ou courriel, la Ligue et ce **au plus tard à 15h le jeudi** qui précède la date du tour. En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après cette limite, il (elle) devra en informer, dans la mesure du possible, directement le juge-arbitre et transmettre un justificatif au secrétariat de la Ligue au plus tard le mardi qui suit la compétition.

Dans tous les autres cas, le forfait sera considéré comme non excusé et le joueur ou la joueuse sera sanctionné(e) par une pénalité financière de **10 €** et par l'exclusion du critérium pour le reste de la saison, avec toutes les conséquences pouvant en découler. Tout joueur ou joueuse ayant été absent excusé à plus d'un tour du critérium, **à la vue de ses justificatifs**, pourra être maintenu au critérium après décision la CSR.
- b) Tout joueur ou joueuse absent à un tour du critérium, non exclu, jouera dans la division inférieure le tour suivant.

3. Organisation sportive

- a) En **catégorie masculine**, l'échelon régional comprend :

Deux divisions dénommées R1 et R2 dans la catégorie seniors messieurs et une seule division dénommée R1 dans les catégories juniors (-18 ans), cadets (-15 ans), minimes (-13 ans) et benjamins (-11 ans).
- b) La R1 seniors messieurs est composée de 16 joueurs. Les R1 juniors, cadets, minimes et benjamins sont composées de 24 joueurs. A l'issue de chacun des quatre tours, les premiers de chaque R1 monteront pour le tour suivant en N2 de leur catégorie.
- c) La R2 seniors messieurs est composée de 32 joueurs. A l'issue de chacun des quatre tours, les cinq premiers monteront en R1 seniors messieurs.
- d) En seniors messieurs, le nombre de montées, pour chaque tour, de chaque département est de **1** pour l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, le Lot et les Hautes-Pyrénées, de **2** pour le Tarn et le Tarn et Garonne (les deux départements qui avaient le plus de licenciés traditionnels fin mai après le CD31) et de **trois** pour la Haute-Garonne.
- e) Dans les 4 catégories jeunes, le nombre de montées, par tour, de chaque département est de 1 par catégorie sauf pour la Haute-Garonne où le nombre sera de 2.
- f) Le nombre de descentes dans chaque division dépend du nombre de descentes de N2.
- g) Les montées de département ne sont pas obligatoires mais jamais remplacées par un suivant du même département. Dans ce cas il y aura maintien en régionale des meilleurs descendants prévus. Ceux qui refusent la montée (bien avertir la ligue avant la limite) pourront participer au même tour dans leur département si la commission sportive départementale compétente est d'accord.
- h) En **catégorie féminine** l'échelon régional comprend une seule division dénommée R1 dans les 5 catégories : seniors dames, juniors (-18 ans), cadettes (-15 ans), minimes (-13 ans) et benjamines (-11 ans).

Pas de panachage dans les catégories sauf en minimes où on trouvera des benjamines car il n'y a pas de N2 pour cette catégorie.

A l'issue de chacun des quatre tours, les premières de R1 dames, juniors, cadettes et minimes monteront en N2 de leur catégorie. Les deux premières de R1 benjamines accéderont à la R1 minimes s'il y a 6 joueuses ou plus. Pour 5 benjamines ou moins une seule montée en R1 minimes.

Afin que le JA puisse préparer les tableaux il sera demandé à chaque féminine qui sera convoquée de confirmer sa participation au plus tard à 15h00 le jeudi qui précède la date du tour.

Cas particulier pour les féminines :

Les départements ne sont pas tenus d'avoir des divisions féminines. Cependant, certains peuvent créer des divisions départementales voire des divisions interdépartementales féminines.

Les départements pourront, s'ils n'ont pas de division féminine et s'ils le jugent souhaitable, faire jouer des féminines avec les garçons. Une féminine peut s'inscrire directement en division régionale et ce à tout moment de la saison. Une féminine première de sa division au niveau départemental ne sera pas tenue de monter au niveau régional.

4. Déroulement de la compétition

- a) Dans la catégorie comprenant 16 joueurs (R1 SM), les joueurs sont répartis en 4 poules de 4.

A l'issue des poules, les joueurs classés de 1 à 3 sont placés dans un tableau de 16 à classement intégral :

- 1^{er} de la poule A en position 1
- 1^{er} poule de la poule B en position 2
- 1^{er} des poules C et D en position 3 ou 4 après tirage au sort
- 2^{èmes} de poules en position 5 à 8 dans le ½ tableau opposé à leur 1^{er}.
- 3^{èmes} de poules en position 9 à 12 même ½ tableau que leur 2^{ème}

Les perdants du premier tour et les quatrièmes de poules sont placés dans un tableau de 8 de la manière suivante :

- Les perdants du premier tour aux numéros 1 à 4 dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce premier tour ;
- Les quatrièmes de poule par tirage au sort, aux numéros 5 à 8 dans le demi-tableau opposé de leurs troisièmes respectifs.

- b) Dans la catégorie comprenant 32 joueurs (R2 SM), les joueurs sont répartis en 8 poules de 4. A l'issue des poules les joueurs sont placés suivant la grille ci-dessous :

Poules		A	B	C ou D		E, F, G ou H			
Classement	1er	1	2	3	4	5	6	7	8
	2ème	15	16	13	14	11	12	9	10
	3ème	19	20	17	18	23	24	21	22
	4ème	32	31	30	29	28	27	26	25

- Les premiers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 8 d'après la grille (1/8 de finale). Le 1er de la poule A en 1, le 1er poule B en 2, les 1ers des poules C et D en 3 ou 4 par tirage au sort et les 1ers de E à H en 5, 6, 7 ou 8 par tirage au sort.
- Les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 16 d'après la grille.
- Les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 17 à 24 d'après la grille.
- Les quatrièmes de poule sont placés aux numéros 25 à 32 d'après la grille

- c) Dans les catégories comprenant 24 joueurs (R1 garçons), les joueurs sont répartis en 8 poules de trois (formule trois qualifiés). Les 12 premiers (groupe 1) composent les poules A à D et les 12 suivants (groupe 2) les poules E à H. Dans le cas où une ou plusieurs poules sont incomplètes, le groupe 1 doit être complet et les mieux classés du groupe 2 doivent être « protégés ».

A l'issue des poules les joueurs sont placés suivant la grille ci-dessous :

Poules		A	B	C ou D		E, F, G ou H			
Classement	1er	1	2	3	4	13	14	15	16
	2ème	6	5	8	7	22	21	24	23
	3ème	10	9	12	11	32	31	30	29

- Les premiers de poule sont placés aux numéros 1 à 4 et 13 à 16 d'après la grille (1/8 de finale).
- Le premier de la poule A en 1, le premier de la poule B en 2, les premiers des poules C et D en 3 ou 4 par tirage au sort et les premiers de E à H en 13, 14, 15 ou 16 par tirage au sort.

- Les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 5 à 8 pour le groupe 1 et 21 à 24 pour le groupe 2 d'après la grille.
- Les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 12 pour le groupe 1 et 17 à 20 pour le groupe 2 d'après la grille.

- **Seulement 4 barrages auront lieu entre les 3èmes du groupe 1 et les 2èmes du groupe 2.**

- Type de tableau : **32 J - KO Clt Int - TAB32** . Ne pas faire jouer les barrages 17-16, 20-13, 19-14 et 15-18. Pour la saisie SPID mettre 16, 13, 14 et 18 (les 1ers du groupe 2) vainqueurs par forfait.

- d) Dans les catégories de six joueuses ou moins la compétition se déroulera en une seule poule.
- e) Dans les catégories de sept, huit, neuf ou dix joueuses la compétition se déroulera en deux poules de 4 ou cinq joueuses. La première de la poule A étant place en numéro 1 d'un tableau à classement intégral, la première de la poule B en numéro 2 de ce tableau, la 2^{ème} de la poule A en numéro 3, la deuxième de la poule B en numéro 4, la troisième de la poule A en numéro 5 et la troisième de la poule B en numéro 6. Les perdantes du premier tour de ce tableau et les quatrièmes de poules sont placées dans un nouveau tableau de quatre joueuses à classement intégral de telle sorte que la quatrième de la poule A rencontre au premier tour la perdante de la partie ayant opposé la 2^{ème} de la poule A à la 3^{ème} de la poule B. Les cinquièmes de poule se rencontrent éventuellement pour la 10^{ème} place.
- f) Dans les catégories de onze joueuses la compétition se déroulera en une poule de six et une poule de 5. La 6^{ème} de poule sera classée 11^{ème} et effectuera 5 parties tout de même.
- g) Dans toutes les catégories, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

TITRES INDIVIDUELS

1. Titres disputés.....	19
2. Conditions de qualification	19
3. Nombre de qualifiés	19
4. Formule de la compétition.....	20

1. Titres disputés

Vingt titres « champion Midi-Pyrénées » seront attribués :

- Simple messieurs
- Simple dames
- Double messieurs
- Double dames
- Simple juniors garçons (moins de 18 ans)
- Simple juniors filles (moins de 18 ans)
- Double juniors garçons (moins de 18 ans)
- Double juniors filles (moins de 18 ans)
- Simple cadets (moins de 15 ans)
- Simple cadettes (moins de 15 ans)
- Double cadets (moins de 15 ans)
- Double cadettes (moins de 15 ans)
- Simple minimes garçons (moins de 13 ans)
- Simple minimes filles (moins de 13 ans)
- Double minimes garçons (moins de 13 ans)
- Double minimes filles (moins de 13 ans)
- Simple benjamins (moins de 11 ans)
- Simple benjamines (moins de 11 ans)
- Double benjamins (moins de 11 ans)
- Double benjamines (moins de 11 ans)

2. Conditions de qualification

a) Elite messieurs

- Les 16 joueurs masculins ayant obtenu le plus de points au critérium fédéral.
- Les champions départementaux ~~s'ils sont classés au moins 16~~ (non déjà qualifiés par leurs points critérium).
- Les joueurs classés 17 et plus ayant ou non participé au critérium (et non déjà qualifiés par leurs points critérium ou titre départemental) qui souhaiteraient participer. Cependant, le tableau ne pouvant pas dépasser 32 participants, si le nombre de classés 17 et plus amenait un dépassement de ce nombre, ne seraient sélectionnés que ceux ayant le plus de points au dernier classement fédéral publié.

Elite dames

- Les 8 meilleures féminines ayant obtenu le plus de points au critérium fédéral.
- Les championnes départementales ~~si elles sont classées au moins 10~~ (non déjà qualifiées par les points critérium).
- Les meilleures joueuses ayant ou non participé au critérium (et qui ne seraient pas qualifiées par leurs points critérium ou titre départemental) qui souhaiteraient participer. Cependant, le tableau ne pouvant pas dépasser 16 participantes ne seraient sélectionnées que celles ayant le plus de points au dernier classement fédéral publié.

b) Tableaux jeunes

Pour les tableaux garçons, les 16 joueurs ayant obtenu le plus de points au critérium fédéral.

Pour les tableaux filles, les 8 joueuses ayant obtenu le plus de points au critérium fédéral.

3 « wild-cards » pourront être accordées dans les tableaux masculins et 2 dans les tableaux féminins par la CTR, ces « wild-cards » n'étant pas spécialement réservées aux joueurs et joueuses ayant participé au critérium.

- c) Etant donné que les épreuves ne sont pas qualificatives pour le Championnat de France, les étrangers y sont acceptés (*décision du comité directeur du 6 juillet 2002*).
- d) Un joueur ou une joueuse ne peut prétendre être qualifié(e) que dans sa catégorie d'âge, dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne et dans la catégorie **messieurs ou dames**. Néanmoins, les bénéficiaires d'une wild-card pourront évoluer dans les catégories décidées par la CTR. Les joueurs et joueuses ne pourront participer au maximum que dans deux catégories de simple.
- e) Pour pouvoir participer aux épreuves de double, il faut être qualifié pour les épreuves de simple et s'être inscrit avant la date limite. Les joueurs et joueuses ne pourront s'inscrire que dans une seule catégorie de double.
- f) Un joueur qui souhaite participer en double et qui n'a pas de partenaire connu avant la date limite des inscriptions pourra s'inscrire avec « X ». Le juge-arbitre formera les équipes de double avec les joueurs inscrits avec « X » par tirage au sort.

3. Nombre de qualifiés

Le nombre de sélectionnés dans les tableaux masculins sera de 32 pour les messieurs et 16 pour les jeunes et dans les tableaux féminins de 8 sauf en seniors dames où il sera de 16.

4. Formule de la compétition

• **Seniors messieurs** Les 32 joueurs sont répartis en 8 poules de 4 d'après leur classement points de janvier 2015. A l'issue des poules, les joueurs classés de 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 24 à élimination directe de la manière suivante :

- Les premiers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 8 d'après la grille (1/8 de finale). Le 1^{er} de la poule A en 1, le 1^{er} de la poule B en 2, les 1ers des poules C et D en 3 ou 4 par tirage au sort et les 1ers de E à H en 5, 6, 7 ou 8 par tirage au sort.
- Les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 16 d'après la grille.
- Les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 17 à 24 d'après la grille.

Poules	A	B	C ou D		E, F, G ou H				
Classement	1er	1	2	3	4	5	6	7	8
	2ème	15	16	13	14	11	12	9	10
	3ème	19	20	17	18	23	24	21	22

• **Jeunes garçons** Dans les catégories juniors, cadets, minimes et benjamins les 12 joueurs les moins bien classés au classement points de janvier sont répartis en 4 poules des 3, les 4 meilleurs étant **têtes de série**.

A l'issue des poules, les joueurs classés 1 et 2 sont alors placés dans un tableau de 16 à élimination directe de la manière suivante :

- La tête de série n°1 à la place 1 ;
- La tête de série n°2 à la place 2 ;
- Les deux suivantes par tirage au sort en position 3 ou 4
- Les 1ers de poule en position 5, 6, 7 ou 8 par tirage au sort
- Les 2èmes de poule en position 9, 10 11 et 12 par tirage au sort et dans le ½ tableau opposé à leur 1^{er} de poule

• **Seniors dames** Les 16 joueuses sont réparties dans quatre poules de quatre. Les trois premières de chaque poule continuant la compétition dans un tableau à élimination directe. La 1ère de la poule A sera placée au numéro 1, la première de la poule B au numéro 2 et les premières des poules C et D seront placées par tirage au sort aux numéros 3 et 4. Les deuxièmes de poules seront placées par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à la 1^{ère} de leur poule ainsi que les troisièmes.

• **Jeunes filles** Dans les catégories juniors, cadettes, minimes et benjamines les 6 joueuses les moins bien classées au classement points de janvier sont réparties en 2 poules de 3, les 2 meilleures étant **têtes de série**.

A l'issue des poules, les joueurs classés 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 8 à élimination directe de la manière suivante :

- la tête de série n°1 à la place 1 ;
- la tête de série n°2 à la place 2 ;
- les 1ères de poule par tirage au sort en position 3 ou 4
- les 2èmes de poule en position 5 ou 6 dans le ½ tableau opposé à leur 1ère de poule
- les 3èmes de poule en position 7 ou 8 par tirage au sort

Dans chaque tableau de simple la rencontre pour l'attribution des places 3 et 4 aura lieu.

Si dans un tableau il y a moins de 7 joueurs ou joueuses présentes, le titre sera disputé sous forme d'une poule unique.

Dans chaque poule, les joueurs sont répartis en fonction du dernier classement national par points publié avec la restriction que deux joueurs d'une même association ne peuvent pas figurer si possible dans une même poule.

Dans les catégories de double, la compétition se disputera par élimination directe. Les équipes sont placées dans le tableau par addition des points du dernier classement national publié.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches dans toutes les catégories.

FINALES PAR CLASSEMENT

1. Condition de Participation

Les féminines doivent s'inscrire dans leur département qui pourra organiser une finale départementale. Toutes les féminines inscrites au niveau départemental seront qualifiées pour le niveau régional.

2. Qualification des messieurs

Chacun des tableaux sera constitué des premiers de chaque département et complété à 24 selon un quota attribué à chaque département et calculé avec le nombre des inscrits de plus de 13 ans de chaque département au critérium et ayant participé à un des deux premiers tours du CF.

4. Déroulement sportif des tableaux messieurs

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis par tirage au sort dans des poules de trois joueurs (ou joueuses). A l'issue de ces poules les joueurs (ou les joueuses) sont placés dans un tableau final.

Le tableau se déroule par élimination directe avec classement intégral de huit premiers.

5. Qualification des féminines et déroulement de la compétition féminine

Chaque tableau féminin sera constitué de toutes les dames inscrites au niveau départemental. **En fonction du nombre de participantes, le juge-arbitre adaptera la formule.**

~~Dans chaque tableau, les joueuses seront réparties si le nombre de participantes atteint 12 en poules de trois ou quatre joueuses et s'il n'atteint pas douze en poules de trois, quatre, cinq ou six joueuses.~~

~~A l'issue des poules les joueuses rentreront dans un tableau à élimination directe avec classement des huit premières. En utilisant l'article I.302 des règlements sportifs si les poules sont de trois joueuses. S'il y a des poules de plus de trois joueuses les quatrièmes rentreront dans le même demi-tableau que les premières mais dans le quart opposé.~~

COUPE DE FRANCE DES CLUBS

La Fédération a revu le règlement de la compétition (cf. règlements sportifs de juillet 2016).

1 – Nombre d'équipes autorisées par club

Chaque club pourra engager deux équipes au maximum.

2 – Déroulement de l'épreuve

La formule suivante est préconisée au juge-arbitre responsable de l'épreuve.

La répartition des équipes se fera en division de la façon suivante (formule CFR) : 2 poules (A et B) de 4 en D1 et 2 poules (C et D) de 4 en D2.

Les têtes de série sont calculées par l'addition des points des six joueurs et joueuses les mieux classés.

A l'issue des poules, les barrages opposeront :

- Le 3^{ème} de la poule A au 2^{ème} de la poule D
- Le 3^{ème} de la poule B au 2^{ème} de la poule C
- Le 4^{ème} de la poule A au 1^{er} de la poule D
- Le 4^{ème} de la poule B au 1^{er} de la poule C

A la sortie des poules, les équipes seront réparties de la façon suivante dans un tableau à classement intégral :

- Tableau principal
 - 1^{er} de la poule A à la place 1
 - 1^{er} de la poule B à la place 2
 - 2^{èmes} de la poule A et B au place 3 et 4 par tirage au sort
 - Les vainqueurs des barrages aux places 5 à 8
- Tableau consolante
 - Les perdants des barrages aux places 9 à 12
 - 3^{ème} de la poule C et D aux places 13 et 14
 - 4^{ème} de la poule C et D aux places 15 et 16

Toutefois, dans le cas où le nombre d'équipes ne permet pas l'application de cette formule, le juge-arbitre peut choisir la formule la plus adaptée alliant intérêt sportif et temps imparti pour la compétition.

TITRES VÉTÉRANS

1. Conditions de participation

Voir Règlements Sportifs Fédéraux page 98

Avoir une licence traditionnelle (module départemental minimum) et avoir plus de 40 ans au premier janvier de la saison en cours. Aucun droit de participation n'est exigé au niveau régional. Il n'est pas indispensable d'avoir participé à des titres départementaux de la catégorie.

2. Titres disputés

Quatorze titres seront disputés ; simple messieurs et dames V1, V2, V3, V4 et V5 + double messieurs et dames V1+V2 et V3+V4+V5

3. Déroulement des compétitions de simple

Dans chacune des catégories de simple :

- a) Si le nombre de participants est inférieur ou égal à cinq la compétition se déroulera en une seule poule. Dans le cas où une seule dame est présente dans une catégorie, elle pourra participer avec les messieurs.
- b) Si le nombre de participants est supérieur ou égal à six un premier tour se déroulera par poules de trois ou quatre joueurs. Les joueurs seront répartis dans les poules en fonction du dernier classement officiel diffusé en faisant en sorte que les joueurs d'un même club soient, dans la mesure du possible, dans des poules différentes. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau principal les troisièmes et quatrièmes pour un tableau de consolation.
- c) Le tableau principal sera constitué de la façon suivante : le premier de la poule 1 en n° 1, le premier de la poule 2 en n° 2, les premiers des autres poules aux n° de 3 à n (n désignant le nombre de poules) par tirage au sort, les seconds de poule seront placés par tirage au sort aux n° de n+1 à 2n en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrer leur premier de poule que le plus tard possible.
- d) Le tableau de consolation sera constitué en mettant par tirage au sort aux places de 2n + 1 à 3n les 3^{ème} des poules puis en plaçant aux places restantes les quatrièmes des poules tout en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrer le joueur de leur poule que le plus tard possible.
- e) Les deux tableaux se dérouleront par élimination directe avec partie de classement pour les perdants en ½ finale ou, si l'horaire le permet, un tableau avec classement intégral.

4. Déroulement des doubles

Les équipes de doubles seront placées dans les tableaux en tenant compte de la somme des points classement des deux joueurs parus dans le dernier classement officiel en faisant en sorte dans la mesure du possible, que des joueurs d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour. Le tableau de double se disputera par élimination directe. Si l'horaire le permet les perdants des deux premiers tours de double disputeront un tableau de consolation qui se jouera, lui aussi, par élimination directe.

5. En dames

Il pourra s'avérer nécessaire en marge du tableau du titre dame de faire disputer une qualification pour le championnat de France à l'aide d'un tableau par élimination directe dans chacune des catégories plus de 40 ans, 50 ans, plus de 60 ans

COUPE VÉTÉRANS

1. Déroulement de la compétition

Voir Règlements Sportifs Fédéraux page 100.

Les rencontres se déroulent par élimination directe avec classement intégral. Chaque rencontre doit se jouer en principe sur une seule table avec cependant, la possibilité laissée au juge arbitre, après accord de l'organisateur et du délégué de la Ligue, de faire jouer certaines d'entre elles, si l'horaire l'exige, sur deux tables.

2. Nombre d'équipes qualifiées

Dans chacune des 3 catégories (A, B et C) chaque département ayant organisé l'échelon départemental aura 2 équipes qualifiées. Si un département n'organise pas l'échelon départemental, il pourra cependant qualifier directement une équipe pour l'échelon régional. Dans le cas où il y aurait moins de 12 qualifiés selon le procédé ci-dessus en catégorie A et de 8 dans les deux autres catégories, les tableaux seront complétés à 12 équipes en catégorie A et à 8 dans les catégories B et C en qualifiant une troisième, voire une quatrième équipe dans les comités ayant le plus de participants.

3. Placement des équipes

Le placement des équipes est effectué par le juge-arbitre de l'épreuve. Les équipes seront placées dans les différents tableaux en tenant compte de la somme des points classement des deux meilleurs joueurs présents, d'après le classement officiel de la phase en cours, en faisant et sorte, et dans la mesure du possible, que des équipes d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour (pas de dérogation pour deux équipes d'un même département).

4. Déroulement des rencontres

Chaque équipe effectuera au minimum deux rencontres. Dans le cas où seulement trois ou quatre équipes qualifiées seraient présentes, les rencontres se disputeraient par poule.

Dans le cas de cinq ou neuf équipes, un tableau spécial est prévu pour le juge-arbitre :

	1			
9				
		perdant en A		
8	perdant en X			
	5		perdant en C	
	4	perdant en B		1er
	3			perdant 2ème
	6	perdant en Z		
7			perdant en D	
2	perdant en Y		C	3ème
			D	perdant 4ème
		A		
		B	perdant en E	
	X			5ème
				perdant 6ème
	Y	perdant 9ème		
		Z	perdant en F	
			E	
				7ème
			F	perdant 8ème

TOURNOIS

1. Procédure d'homologation d'un tournoi régional

Au préalable, pour faciliter la tâche de la CSR en cas de litige sur une date, il est demandé aux clubs organisateurs de faire leur demande de date à la Ligue **via l'espace mon club** (www.fftt.com/monclub) :

- avant le 31 août 2016 pour les tournois prévus jusqu'au 31 décembre 2016.
- avant le 31 octobre 2016 pour les tournois prévus en 2017 jusqu'au 30 juin.

Les demandes après ces délais seront acceptées à condition que les dates demandées soient libres.

La procédure est décrite dans la documentation disponible au téléchargement sur le site de la fédération :

http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/procedure-homologation-tournois_864616305.pdf

Une fois que la date a été accordée par la Ligue, le club organisateur doit **compléter** la demande d'homologation en joignant le règlement du tournoi qui doit mentionner le nom et le grade du JA (JA1 minimum) et envoyant un chèque de caution de 30 € qu'il adressera à son Comité Départemental pour avis avant transmission à la Ligue. Le règlement devra indiquer qu'il est ouvert aux féminines en précisant, s'il n'y a pas de tableau féminin, les conditions de participation des féminines aux tableaux masculins.

2. Transmission des résultats

Les responsables de l'organisation ou le juge arbitre doit saisir ou faire saisir sous huit jours à l'aide de SPID les résultats des tableaux (hors tableaux handicaps et tableaux promotionnels). A défaut, il transmettra les feuilles de poules (s'il y a lieu) et les tableaux de chaque catégorie, signés par le juge arbitre (les photocopies sont admises) au secrétariat de la Ligue qui se chargera de la saisie.

La caution (30 €) sera restituée si les résultats sont bien saisis par l'organisateur, elle sera encaissée dans le cas contraire et notamment si les résultats sont saisis par le secrétariat de la Ligue.

3. Incompatibilité

Aux conditions prévues par l'article X.106 des règlements sportifs fédéraux, vient s'ajouter la condition suivante : aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates retenues au calendrier pour l'organisation d'une compétition régionale sur le territoire de la ligue, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation

CHALLENGE RÉGIONAL DES JEUNES

Ce challenge, mis en place durant la saison 2001-2002, permet d'effectuer un classement des clubs gérant une école de jeunes de MIDI-PYRENEES. Un comptage de points se réalise sur la saison, dans les catégories poussin, benjamin, minime et cadet :

6 compétitions régionales

- Le Top Inter-Régional Poussins, Benjamins et le Top Inter-Régional Minimes, Cadets
- Les Finales Régionales Individuelles
- Le Tournoi Régional de Détection (Poussins – Benjamins 1ère année)
- La Coupe de France Bernard JEU
- Le Critérium Fédéral

Pour les 4 premières compétitions, des points seront attribués à chaque joueur sélectionné ou inscrit, comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

1er	110 pts	6e	50 pts	11e	25 pts	16e	8 pts	21e	3 pts
2e	90 pts	7e	45 pts	12e	20 pts	17e	7 pts	22e	2 pts
3e	80 pts	8e	40 pts	13e	15 pts	18e	6 pts	23e	1 pt
4e	70 pts	9e	35 pts	14e	10 pts	19e	5 pts	24e	1 pt
5e	60 pts	10e	30 pts	15e	9 pts	20e	4 pts	25e	1 pt

Pour le Critérium Fédéral le comptage sera différent

Le club marquera 20 points par garçon et 30 points par fille engagé(e) dans cette compétition, (s'il n'est pas exclu en cours de saison), quelque soit la période d'inscription.

Le classement final, après la dernière compétition régionale ne prendra en compte que les clubs ayant participé à au moins 3/6 compétitions organisées par la Ligue. Le classement régional effectué, il leur sera rajouté des points, liés aux compétitions interrégionales et nationales (cf. tableau ci-dessous).

LES COMPETITIONS DE ZONE ET NATIONALES

Compétitions	OR	ARGENT	BRONZE	1/4	1/8e	1/16
inter-régionales (Zone)	550 pts	400 pts	250 pts	110 pts		
nationales individuelles	1000 pts	1000 pts	800 pts	600 pts	400 pts	200 pts
nationales doubles	600 pts/joueur	500 pts/joueur	400 pts/joueur	300 pts/joueur	200/j	
Coupe de France B. Jeu	2000 pts	1500 pts	1000 pts			

Coupe de France Bernard Jeu :

Places 5-8 = 800 ; 9-12 : 600 ; 13-16 = 400 ; 17-20 = 300 ; 21-28 = 200 ; 29-35 = 100

Si ces compétitions, au niveau national, regroupent moins de 18 clubs participants, alors les points seront divisés par 2.

Les sélections :

- Sélection dans un stage de zone de détection : 150 pts
- Sélection dans le projet de détection national et suivi ou stage national minimes, cadets, juniors : 300 pts
- Sélection en équipe de France :
 - durant la saison : 600 pts
 - pour les Eurominichamp's ou les CEJ : 1200 pts

En cas de sélection nationale d'un club ou de joueurs, les points seront attribués par rapport au rang régional (ex : 1ère place à la compétition = 110 pts ; 5ème 60 pts).

La formation des entraîneurs bénévoles ou professionnels :

Si un cadre technique se déplace à une compétition internationale (ou colloque national ou international), 300 points seront attribués à son club d'origine. Ce bonus ne prend en compte la participation que d'un seul cadre par club, une fois par an.